



Envoi de lettres anonymes

Par **kemener**, le **21/06/2019 à 15:37**

Nous recevons des lettres "anonymes" dont nous connaissons parfaitement l'auteur. Nous en sommes à 88 lettres. Cette personne est sous tutelle et elle est connue pour ce passe-temps. Elle nie tout à son tuteur et La Police n'a rien fait. Nous savons qu'elle ne sort pas de chez elle et c'est son aide ménagère qui poste les lettres. Est-il possible d'exiger que l'aide-ménagère refuse de poster toute lettre ne mentionnant pas l'adresse de l'expéditrice. En cas de refus de l'organisme d'aide à domicile, celui-ci est-il attaquant pour complicité.

Merci par avance de votre réponse

Cordialement

Par **Visiteur**, le **21/06/2019 à 16:05**

Bonjour

L'aide ménagère serait-elle coupable de complicité ?

Si non, elle ne fait que son travail.